

**AGRICOMTAT Organisme Mixte de Gestion Agréé**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 128 avenue des Thermes

84100 ORANGE

-----

**PROCES-VERBAL de la séance de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2021 à 14h.**

L'an deux mille vingt et un et le 15 octobre, à 14h00, se sont réunis les membres correspondants et les adhérents de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé " AGRICOMTAT " en assemblée générale ordinaire, à la maison dentaire du Pontet, 32, avenue Charles de Gaulle 84130.

A l'entrée de la séance, une feuille de présence par collège électoral a été dressée et chaque membre présent l'a dûment signée. Le bureau de l'assemblée est ainsi constitué :

- La présidence est assurée par M. MALEFANT Bruno.

- Mme FOULQUIER Evelyne et M. BELLET Hervé, agriculteurs, et M. TAILLEFER Pierre-Jean, Expert-comptable, assurent la fonction de scrutateurs.

- Mme PERROT Agnès, assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie les personnalités présentes, Monsieur Pierre GERBAIL, représentant de la Direction des Finances Publiques de Vaucluse, et profite de l'instant pour remercier et souhaiter la bienvenue aux adhérents qui participent à l'assemblée organisé par AGRICOMTAT.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés dans les deux catégories d'adhérents (art.11, alinéa 1 des statuts).

Il dépose ensuite les pièces et documents suivants :

- Un double des feuilles de convocation,
- Un exemplaire des statuts,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport moral et d'activité du conseil d'administration,
- Le rapport du censeur,
- Le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2020.

Et rappelle le texte de l'**ordre du jour** :

- I. Rapport d'activité du conseil d'administration.
- II. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration :  
Rapport moral et financier sur l'exercice 2020.
- III. Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2020.
- IV. Lecture du rapport du censeur.

## V. Texte des résolutions

- Approbation des rapports moral et financier et quitus aux administrateurs, pour leur gestion et au Censeur pour son mandat.
- Affectation du résultat 2020
- Ratification des cotisations 2021.
- Renouvellement triennal des anciens administrateurs et du Censeur (pas prévu cette année), nomination de nouveaux administrateurs, démissions, (voir lettres déposées au secrétariat à cet effet).

## VI. Questions diverses

### Introduction :

Cette séance constitue la quarante cinquième assemblée générale d'AGRICOMTAT, association déclarée régie par la loi du 1<sup>ER</sup> juillet 1901, depuis l'obtention de son agrément initial.

Elle débute par un discours de bienvenue prononcé par le président, M. MALEFANT Bruno, dans lequel il exprime sa satisfaction d'avoir à présider cette assemblée qui marque le départ du séjour en Provence de trois jours avec nos adhérents Aveyronnais et le cabinet SAS FALGUIÈRES & ASSOCIÉS.

Dans un petit exposé très clair, le Président rappelle qu'au cours des deux années écoulées AGRICOMTAT a réalisé avec succès deux fusions absorptions consécutives, GESTAGRI en 2019 et l'association des Chirurgiens-Dentistes de Vaucluse en 2020, il précise que les deux structures avaient vocations à rejoindre le centre, leurs activités étant similaires.

Tous ces changements ont eu des répercussions importantes sur le fonctionnement et l'organisation interne, l'effectif salarié est passé de 2 à 5 personnes, le nombre d'adhérent a augmenté de 49%, le centre possède un bureau secondaire au Pontet et peut depuis l'obtention de son agrément élargi (O.M.G.A) traiter toutes les professions. Le logiciel CEGID Agrément a évolué à cet effet et les salariés ont dû s'adapter rapidement.

Le Président en profite pour remercier chaleureusement l'ensemble du personnel permanent d'AGRICOMTAT et la Présidence de Grégory HERBERT qui se sont tous considérablement impliqués pour que ses évolutions importantes pour l'avenir du centre se réalisent dans de bonnes conditions.

### I. M. le Président donne ensuite lecture du rapport d'activité du conseil d'administration.

Il indique que les administrateurs ou les membres du bureau se sont réunis 4 fois au cours de l'année 2020 et ont participé aux réunions d'information.

Il rappelle que conformément aux statuts, l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui ne prévoit pas de renouvellement des membres du conseil d'administration ou du mandat du Censeur (fait en 2020).

### II. M. Bruno MALEFANT laisse la parole à M. Marc DOUMAS le trésorier pour qu'il procède à la lecture du rapport de gestion mentionnant les éléments suivants :

Les Produits au titre de cet exercice s'élèvent à 356 011 €, dont produits d'exploitation 346 697 €.

Ceux-ci se décomposent en cotisations adhérents au réel pour 339 271 € (- variation des produits constatés d'avance), cotisations membres correspondants pour 2 427€, formation membres correspondants pour 0 €.

Les charges au titre de cet exercice s'élèvent à 351 988 €, dont charges d'exploitations 350 898 €.

- Les achats et charges externes de l'exercice s'élèvent à la somme de 120 116 €.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 4 270 €.
- Les salaires et traitements s'élèvent à 158 535 € et les charges sociales à 58 744 €.
- Les dotations d'exploitation s'élèvent à 8 402 €.

Compte tenu de ce qui précède, le Résultat d'exploitation ressort négatif à - 4 201 €.

Après imputation du résultat financier pour 8 174 €, d'un résultat exceptionnel de + 50 €, et en absence d'impôt sur les sociétés, le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un **excédent de + 4 022,94 €**.

L'Actif du bilan s'élève à la somme de 798 344 €, dont 21 062 € en Actif net immobilisé, 777 281 € en Actif circulant dont 1 615 € en charges constatées d'avance.

Le Bilan Passif s'élève à la somme de 798 343 € et se décompose en capitaux propres pour 484 167 € et en dettes pour 317 176 € (dont produits constatés d'avance 251 832 €).

Il indique par ailleurs que le nombre d'adhérents ayant cotisé a encore fortement augmenté en 2020 suite à l'absorption de l'AGACD84, leur nombre passe de 1 547 membres en 2019, à 1 741 en 2020.

III. Pour finir, M. Bruno MALEFANT fait une présentation rapide des comptes sociaux et de l'évolution du centre qui ressort à la lecture des états financiers de l'exercice 2020.

IV. Notre Censeur Madame Marie-Odile PANSIER, excusée de ne pas pouvoir participer à notre assemblée, a confié la lecture de son rapport annuel à notre Vice-Présidente Madame Agnès PERROT Expert-comptable.

Le document atteste que le rapport de gestion du conseil d'administration relate correctement l'activité du centre et que ce dernier respecte bien les conditions de fonctionnement prévues à l'article 10 des statuts. Il certifie aussi que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AGRICOMTAT, à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présentation PowerPoint diffusée à l'assemblée comprenait en complément des états comptables 2020 les renseignements suivants :

- La représentation graphique de l'évolutions des effectifs adhérents d'AGRICOMTAT sur les dernières années,
- La répartition des adhérents par formes juridiques,
- La répartition des adhérents par départements,
- La répartition des adhérents par catégorie d'imposition,
- La répartition des adhérents par activité

Ces derniers documents ont été commentés par le Directeur, Monsieur DONOSO Philippe.

- V. M.MALEFANT Bruno, procède ensuite à la lecture, puis au vote, des textes des résolutions, à savoir :

#### 1ère Résolution

---

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT O.M.G.A, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 10 septembre 2019), après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2020 présenté par le conseil d'administration, ainsi que celle du rapport du censeur, approuve ces rapports dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, donne quitus aux administrateurs pour leur gestion et au censeur pour son mandat ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 2ème Résolution

---

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT O.M.G.A, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 10 septembre 2019), approuve le contenu du rapport financier et décide d'affecter l'excédent, qui s'élève à + **4 022,94** Euros, au compte "Report à Nouveau" pour porter ce dernier à la somme de 251 723,71 Euros ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 3ème Résolution

---

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT O.M.G.A, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 10 septembre 2019), ratifie la décision prise en conseil d'administration du 03 juin 2021 de fixer la cotisation 2021 à 252 € TTC (inchangée) et de fixer celle des membres correspondants à 56 € TTC (inchangée) ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### 4ème Résolution

---

Démission et nomination de nouveaux administrateurs

Monsieur le Président demande à la secrétaire de séance si des lettres de candidatures ou de démissions ont été déposées à cet effet au centre.

Lettres de démissions des administrateurs :

- **Monsieur DOUMAS Marc le trésorier** pour le collège des Experts-Comptables (motif, prise de la

